



HAL
open science

Habitat et parenté: essai d'analyse combinatoire entre différentes pratiques sociales des Birmans

François Robinne

► **To cite this version:**

François Robinne. Habitat et parenté: essai d'analyse combinatoire entre différentes pratiques sociales des Birmans. Techniques et culture, 1992, Itinéraires, escales, 19, pp.103-137. halshs-01866979

HAL Id: halshs-01866979

<https://shs.hal.science/halshs-01866979>

Submitted on 3 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

François ROBINNE

**HABITAT ET PARENTÉ : ESSAI D'ANALYSE
COMBINATOIRE ENTRE DIFFÉRENTES
PRATIQUES SOCIALES DES BIRMANS***

Dire, depuis Mauss, que la structure d'une société — "la morphologie sociale" (Mauss 1985 : 458) — est formée de la totalité des faits sociaux tient du pléonasmе. Restent en suspens pourtant les rapports exercés entre les différentes pratiques sociales. Ceux-ci ont été successivement compris en termes d'interaction, où l'une détermine les autres par une suite de réactions, lorsqu'elles n'étaient pas réduites dans les monographies en autant de chapitres autonomes, après lesquels un index analytique se voulait le trait d'union; en termes de corrélation également, mais portant sur un nombre limité de traits culturels; enfin en termes de coïncidences et d'homologie.

Le débat auquel voudrait conduire cet essai repose sur ce postulat, que non seulement les phénomènes socioculturels sont liés par "une relation dialectique d'adaptation mutuelle" (Cresswell 1972 : 21), mais que chacun d'eux pris isolément renferme à son tour les éléments fondamentaux de la structure globale. De ce point de vue, les relations ne sont plus de l'ordre de la répercussion mais de la combinaison.

L'analyse a pour cadre l'évolution concomitante de traits culturels distincts au sein d'une société donnée. A savoir : l'habitat et la parenté des Birmans, appréhendés dans l'espace et dans le temps, en vue de dégager leurs concordances structurales. Dans l'état actuel de mes recherches, ces deux thèmes sont les plus à même d'illustrer le système qu'ils conjuguent. Il s'agit d'un choix contingent, non limitatif, qui demande par définition à être étendu. Un tel élargissement sera envisagé dans la conclusion, à propos de la langue, de la gestuelle et du costume.

* Sujet qui a fait l'objet d'une communication au séminaire de l'équipe "Techniques et culture", le 16/1/87, à la Maison des Sciences de l'Homme.

En ce qui concerne l'approche méthodologique, loin de vouloir calquer les réalités vivantes sur le postulat théorique, c'est au contraire à partir de la synthèse ethnographique que doit se dégager, pour ainsi dire "implicitement", la logique des systèmes techniques et sociaux (Lemonnier 1980). Cheminement qui passe par la description, la décomposition et la compréhension des mécanismes observés dans un certain contexte.

Pays d'Asie du Sud-Est, la Birmanie est une terre de convergence pour les marchandises, les idées et les hommes qui les véhiculent. Les difficultés intérieures, dues pour partie à la complexité ethno-linguistique, et les relations aussi houleuses que dispersées avec les cinq pays frontaliers (Bangladesh, Inde, Chine, Laos, Thaïlande) ont certainement refréné l'ambition territoriale des Birmans. Toutefois, ces impératifs ne sauraient masquer la position de retrait qu'ils ont de tout temps entretenue avec le reste du monde. Au point d'avoir quitté le mouvement des pays non alignés dont ils étaient, avec l'Inde, membre fondateur.

Anciens nomades des confins tibétains, les Birmans, en se sédentarisant à partir du IX^e siècle de notre ère, ont assis leur pouvoir politique et militaire par des apports culturels extérieurs. Ils ont en particulier donné à leur langue, tibéto-birmane et monosyllabique, des caractères empruntés à l'alphabet d'une langue dravidienne; dans le même temps, ils subordonnèrent le culte des génies au bouddhisme théravadin. A tous égards, la Birmanie est issue d'un "melting-pot" peu commun d'où ses habitants ont su extraire une originalité foncière.

Les enquêtes effectuées pendant une année complète, en 1983-84, ont porté sur l'ethnie birmane, représentée majoritairement le long de la vallée de l'Irrawaddy et dans les plaines deltaïques, où la riziculture — inondée et, dans une moindre mesure, irriguée — est dominante. Malgré les limites très strictes fixées par les autorités en matière de déplacements, un court séjour dans l'état côtier d'Arakan a été possible. Les Arakanais sont considérés, à la suite des Pyu aujourd'hui disparus, comme l'avant-garde de la pénétration birmane : entre autres traits culturels historiquement proches, la langue arakanaise est reconnue comme étant un birman archaïque. C'est pourquoi il est fait référence à maintes reprises aux travaux que leur a consacré Lucien Bernot.

Pour la clarté de l'exposé, l'habitat et la parenté sont abordés dans un premier temps séparément. L'habitat a seul fait l'objet d'enquêtes systématiques. Elles ont été centrées autour de la pièce-cuisine : à cause des problèmes que pose sa mobilité effective, tant sur l'agencement interne de la maison que sur les règles de voisinage. Les sources bibliographiques sont rares, parfois inutilisables comme c'est le cas de

l'ouvrage de Nguyen Van Huyen, où le facteur primordial de l'orientation des maisons n'est jamais pris en considération. Elles sont relativement plus nombreuses, et surtout de qualité, en ce qui concerne la parenté. C'est à partir d'elles, ainsi que sur des notes de terrain plus ponctuelles, que s'appuie la seconde partie de cette étude.

HABITAT

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA MAISON BIRMANE

En règle générale, un village ou un quartier sont constitués d'un quadrillage de rues parallèles, entre lesquelles s'insèrent deux alignements de maisons. Chacune d'elles est habitée par une famille nucléaire : parents, enfants, parfois grands-parents, plus rarement un jeune couple car la résidence tend vers la néolocalité.

Quoique la majorité des maisons birmanes traditionnelles soient construites sur pilotis, il n'est pas rare de voir côtoyer ces dernières avec des maisons de plain-pied, non moins traditionnelles, mais concentrées semble-t-il dans des villages de la zone sèche de Birmanie centrale : approximativement à l'intérieur du triangle Thazi-Shwebo-Pagan.

Construites en matériaux légers : poteaux de bois non équarris, cloisons de bambou et toitures en feuilles de palme (Pichard 1988), les maisons de plain-pied sont généralement la propriété de producteurs de sucre de palme, dont les revenus comptent parmi les plus bas du pays. Le foyer domestique qui se trouve dans la cuisine rappelle la profession qu'ils exercent, puisque c'est la réplique en plus petit de l'imposant foyer horizontal, spécifique à la cuisson de la sève, et le long duquel sont alignées plusieurs bassines.

Bien que de plain-pied, ces maisons sont toujours surélevées du sol par un léger soubassement en terre battue : côté pratique on limite les risques d'inondation, et l'on s'éloigne par ailleurs de l'impureté intrinsèque du sol¹. Pour les mêmes raisons, le lit commun est monté sur quatre pieds. Il occupe toute la largeur du bâtiment sur 1/3 environ de la longueur totale : c'est le lieu habité proprement dit où seule la

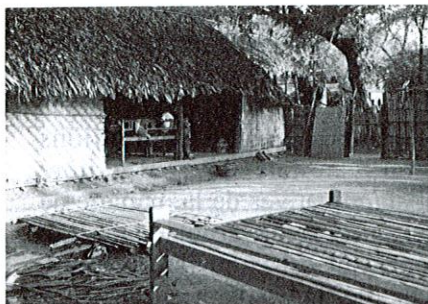
¹ La notion de pur et d'impur constitue l'opposition fondamentale du système hindou des castes, dont la rigueur est à l'origine du mouvement réformateur qui a donné naissance au bouddhisme, mais le fonds védique reste commun. L'impureté est par nature un état élémentaire et universel, contracté en relation avec la voie organique, qui sous-tend dans l'hindouisme à la fois la hiérarchie, la séparation et la division du travail (Dumont 1966 : 65), auquel le bouddhisme oppose le pouvoir du choix moral de chacun. Par conséquent, c'est au sens large de l'hindouisme, c'est-à-dire incluant le bouddhisme, que la notion d'impureté trouve sa place, comme lui sont liées les notions de "statut inférieur", de "souillure" et "d'offense" dont il sera question par la suite.

famille —exceptionnellement quelques amis conviés à passer la soirée— a accès. Ici également se trouve l'autel du Bouddha. Cette "pièce-lit" n'est séparée des autres par aucune cloison. Dans son prolongement, mais en contrebas, se trouvent respectivement la pièce d'accueil puis la cuisine. Toutes sont alignées parallèlement à la poutre faîtière (photo 1).

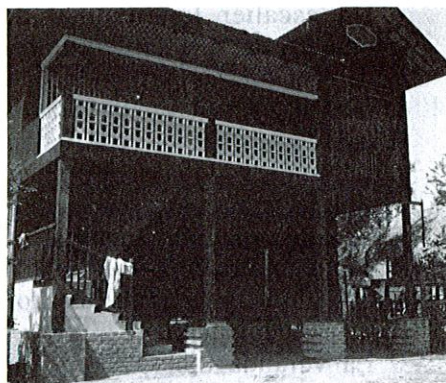
Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer la prépondérance des pilotis en Asie du Sud-Est : humidité ambiante, voisinage, des bêtes sauvages, protection contre les voleurs. Toutes ont vraisemblablement une part de vrai, complémentaire des contraintes sociales. En Birmanie, la hauteur des pilotis est dans une certaine mesure proportionnelle à la réussite sociale, tout comme les toits à quatre pentes sont signe de pouvoir, religieux ou temporel, par opposition aux toits à double pente des constructions ordinaires. Assez fréquents, les manquements à la règle sont de deux ordres. Dans un cas, la richesse d'une famille exploitante de bananeraies est étalée par les dimensions et la forme équinée des pilotis, ainsi que par l'entrecroisement des fermes de la maison, contribuant à la démarquer de toutes les autres moins prestigieuses du village (photo 2). Ailleurs, l'emplacement des pêcheurs sur les berges d'un fleuve a rendu nécessaire de jucher très haut des maisons, car les crues en période de mousson élèvent le niveau de l'eau à quelques phalanges seulement du plancher (photo 3).

Lorsque les pilotis d'une maison sont peu élevés, la partie inférieure, et plus particulièrement celle située sous la cuisine, est un véritable cloaque où poules, cochons et chiens trouvent de quoi se rassasier avec les déchets qu'on y jette. Si, au contraire, les pilotis sont assez hauts pour permettre à une personne de tenir au rez-de-chaussée, celui-ci est alors aménagé en conséquence.

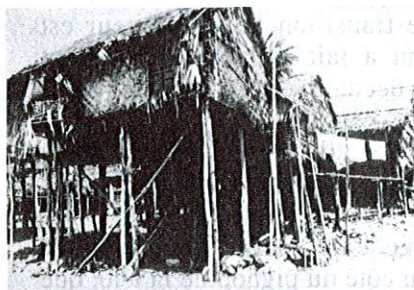
Il est à claire-voie, mais quelques nattes sont généralement fixées à un angle, entre les poteaux extérieurs. C'est là que les paysans stockent leur grain de paddy destiné aux prochains semis. La fraîcheur du lieu prédispose aussi à y faire la sieste, sur un grand lit commun. C'est encore au rez-de-chaussée que l'atelier est installé, notamment chez les familles de tisserands. Utilisation qui se retrouve en ville dans les maisons en dur, où le lieu de travail ouvre sur rue. Moins fréquente, mais observée dans plusieurs quartiers de Rangoon, la location de la partie basse de la maison est une solution extrême qui répond, bon gré mal gré, à la difficulté croissante de se loger. Toutefois, qu'il s'agisse du lit haut de quelque 70 cm dans les maisons de plain-pied, ou qu'il s'agisse d'un véritable étage, seule la pièce la plus élevée de la maison sert de logement à proprement parler : c'est moins une tendance qu'une règle.



1. Maison de plain-pied (fig. 4, n° 1)



2. Maison cossue (fig. 3, n°1)



3. Maison de pêcheurs en bordure de fleuve



Pignon des pieds : escalier



Arrière-cuisine

4.5.6. Maison sur pilotis (fig. 6, "C")



Véranda et pièce principale

Photos 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Un escalier longitudinal donne accès à l'étage (photo 4). Il commence par une petite estrade sur laquelle on se déchausse et où les pieds sont rincés. Parti en bas du côté du "pignon des pieds", l'escalier débouche en haut sur la véranda, en direction du "pignon de la tête" (Brac 1984 : 309). La valeur sémantique de ces expressions vernaculaires dépasse leur sens littéral : au-delà du seul critère pratique d'habiter une maison, elles sont significatives de la manière de penser les relations sociales au sein et au-delà du groupe familial. Perpendiculairement à cet axe tête/pieds, qui est celui de la poutre faîtière, se succèdent les trois pièces de la maison auxquelles correspondent autant de niveaux distincts du plancher.

La véranda tout d'abord, dont la balustrade est surmontée d'un entrecroisement, en bois ou en bambou, qui filtre le soleil et ménage les courants d'air. Il s'agit d'un lieu de transition, où le visiteur est dans la maison sans y être encore tout à fait. Certains l'appellent "l'endroit libre", libre d'y entrer, mais déchaussé, et sans aller plus loin à moins d'y être convié.

On accède alors à la pièce principale qui est démarquée de la précédente par un rehaussement de quelque 20 cm du plancher, mais aucune cloison ne sépare l'une de l'autre (photo 5). C'est là, théoriquement sur le pignon est si la pagode du quartier ou du village est dans cette direction, en tous les cas du côté du pignon de la tête, que se trouvent l'autel du Bouddha et, dans un angle du mur, un peu en contrebas, l'autel du génie de la maison. L'étranger ne franchira pas la limite au-delà de laquelle on accède aux pièces féminines. Les éventuelles chambres à coucher sont situées sur le même niveau, mais des cloisons protègent l'intimité des jeunes filles. Dans l'une d'elles peuvent se trouver les deux coffres renfermant les effets personnels des maîtres de maison. Le mobilier est en général réduit à sa plus simple expression : quelques cadres, une table ronde qui est roulée avant et après chaque repas jusqu'au mur qui lui sert de support, des nattes et des moustiquaires qui sont repliées matin et soir, un cendrier, le matériel à bétel, des tasses et une théière auprès d'un des poteaux.

Plus basse de 20 cm par rapport à la véranda et de 40 cm par rapport à la pièce principale, la cuisine est une pièce en retrait (photo 6). Le surbaissement de son plancher et de sa toiture, de même que les matériaux avec lesquels elle est construite, contribuent à en faire une pièce à part. Sa mobilité effective accentue le sentiment premier que la pièce-cuisine dérange, et c'est un fait que les odeurs et la fumée sont craints parce que, dit-on, elles provoquent la maladie et font monter la fièvre. Tant bien que mal on la place, ou plutôt on la case dans, sous, à côté de la maison, pourvu qu'à cet endroit elle n'offense pas le pignon de la tête de la maison voisine, ni, bien sûr, celui de sa propre maison.

pas n'importe
lequel
non.

C'est par elle que commence tout réaménagement, en l'orientant si possible à l'ouest, dans tous les cas du côté du pignon des pieds, et de préférence en contrebas des autres pièces de la maison.

RAISONS TECHNIQUES ET SOCIALES DE LA MOBILITÉ DES CUISINES

Cuisines sous la maison

En ville comme à la campagne, cette disposition est exceptionnelle. C'est un moyen pratique d'agrandir la surface habitable de la maison sur pilotis, sans avoir à entreprendre un travail de construction autrement coûteux. Tout au plus une petite estrade est-elle aménagée. Inutile de s'étendre sur cette disposition, qui contribue cependant à illustrer la mobilité possible de la cuisine, ici plus qu'ailleurs, située en contrebas des autres pièces.

Cuisines indépendantes

Les cuisines construites à l'écart, indépendamment des maisons, n'ont été vues que dans la zone sèche de Birmanie centrale. De toutes, cette possibilité est la plus souple, car elle réserve un grand éventail d'endroits où reléguer la cuisine. En voici trois illustrations. Le choix des deux premières est déterminé par leurs particularités respectives bien que restant dans les normes socialement reconnues, au contraire de la troisième qui présente le cas inhabituel, et problématique, d'une cuisine orientée à l'est (fig. 1).

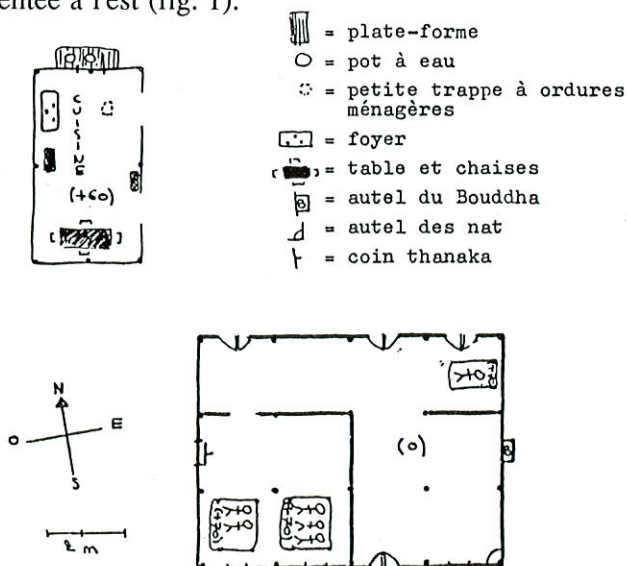


Figure 1. Maison de plain-pied avec cuisine indépendante

Le schéma de cette maison a été relevé dans le village de Toma, huit miles par la route à l'ouest de Thazi. Le fait que la cuisine soit construite indépendamment ne perturbe pas l'orientation privilégiée : l'autel du Bouddha est à l'est sur le pignon de la tête, et la cuisine se trouve au nord-ouest. Plus surprenante au premier abord est l'élévation de la cuisine à 60 cm du sol alors que l'habitation est de plain-pied, mais, cela compense ceci, tous les lits sont hauts de 70 cm. Ajoutons que le sol de la maison, tout entier dallé de briques, complète l'aspect cosu de l'extérieur malgré l'absence de pilotis.

Construites dans l'enceinte du village de Myédo près d'Ava, la cuisine et la maison représentées sur la figure 2 sont montées sur des pilotis à hauteur égale, mais, une nouvelle fois, les lits marquent la différence de niveau. Notons deux particularités. La première est la récupération d'une partie de la cuisine pour loger un jeune couple, alors qu'une pièce de la maison sert à faire sécher des oignons. La seconde est l'orientation du pignon de la tête vers le sud où se trouve un vieux et célèbre stûpa : pour inhabituelle qu'elle soit, cette orientation n'est pas considérée comme une enfreinte à la règle, et il ne faut rien y voir d'autre que le choix délibéré d'un certain nombre de villageois en faveur d'un site plus prestigieux que celui du village. Il s'ensuit néanmoins une certaine confusion dans l'agencement du village, où l'on voit une partie des maisons tournées au sud et une autre tournée au nord, la ligne fictive de démarcation se situant grosso-modo sur un axe est/ouest qui coupe le village en deux.

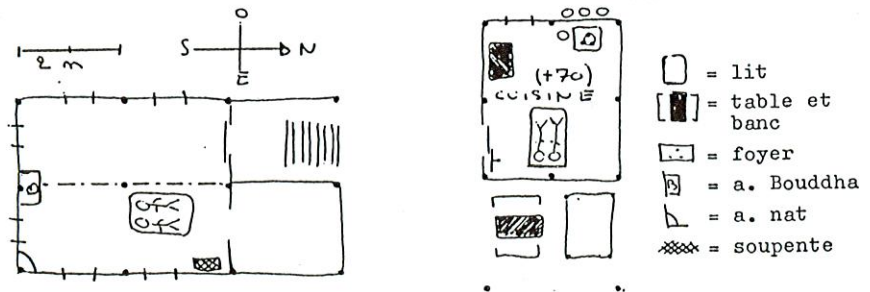


Figure 2. Maison et cuisine indépendante montées sur pilotis

La maison n°1 (fig. 3) ajoute à cette confusion. On a vu précédemment que la hauteur de ses pilotis, la forme de son toit, la surface habitable, sont autant de particularités qui la démarquent des autres maisons. La division du toit en quatre pentes, obtenues par le croisement à angle droit des poutres faîtières, perturbe la structure classique selon laquelle le pignon de la tête et le pignon des pieds sont à l'opposé d'un même axe rectiligne. Certes l'autel du Bouddha est situé à l'est, mais sans être dans le prolongement des faîtières comme le voudrait la tradition, et comme c'est le cas partout dans le village. Toutes les maisons sont orientées dans le même axe nord/sud; seule la maison n°1 est agencée selon un axe brisé est/ouest, où se trouve d'un côté l'autel du Bouddha et de l'autre la cuisine indépendante.

Il s'ensuit pour les habitants des maisons n°2 et 3 (fig. 3) l'obligation de placer la cuisine commune, non seulement à l'est, mais également derrière le pignon de la tête qui est par là-même souillé. Cette solution, peu satisfaisante et rarissime, a été rendue possible par le seul souci de préserver la position sociale des uns au détriment des autres moins favorisés.

Cuisines dans le prolongement de la poutre faîtière

Ce type d'aménagement a été observé dans la seule zone sèche. En voici trois illustrations qui ont été choisies pour l'intérêt que représentent les modifications qu'ont pu subir ces cuisines.

La première concerne deux maisons bâties à l'intérieur d'une même enceinte (fig. 4). Les relevés ont été effectués à Myédo où il en existe plusieurs autres du même type. Elles sont dispersées au milieu de maisons construites sur pilotis, ayant toutes une cuisine indépendante, et qui sont plus importantes numériquement. Cette coexistence a été notée dans la plupart des villages de la zone sèche où j'ai pu me rendre, ne serait-ce qu'en passant. En l'absence de fouilles archéologiques, qui seules pourraient faire état de la structure originale à partir des traces que laissent les poteaux en bois dans le sol, il n'est pas possible de déterminer lequel des deux types est le plus ancien, à supposer qu'il y ait eu succession. Par contre, les enquêtes effectuées en milieu urbain et en milieu rural tendent à prouver que l'alignement des pièces dans le prolongement de la poutre faîtière devait prévaloir autrefois.

Dans la figure 4, l'orientation d'ensemble nord/sud s'explique par la présence, déjà notée, d'un site religieux vers le sud, mais l'emplacement du foyer dans l'angle nord/ouest respecte, et rétablit en quelque sorte l'orientation prépondérante de la cuisine à l'ouest. Un détail sans doute, mais qui se répète au point de prendre valeur de règle.

9
))) 2/10/11
 Cim

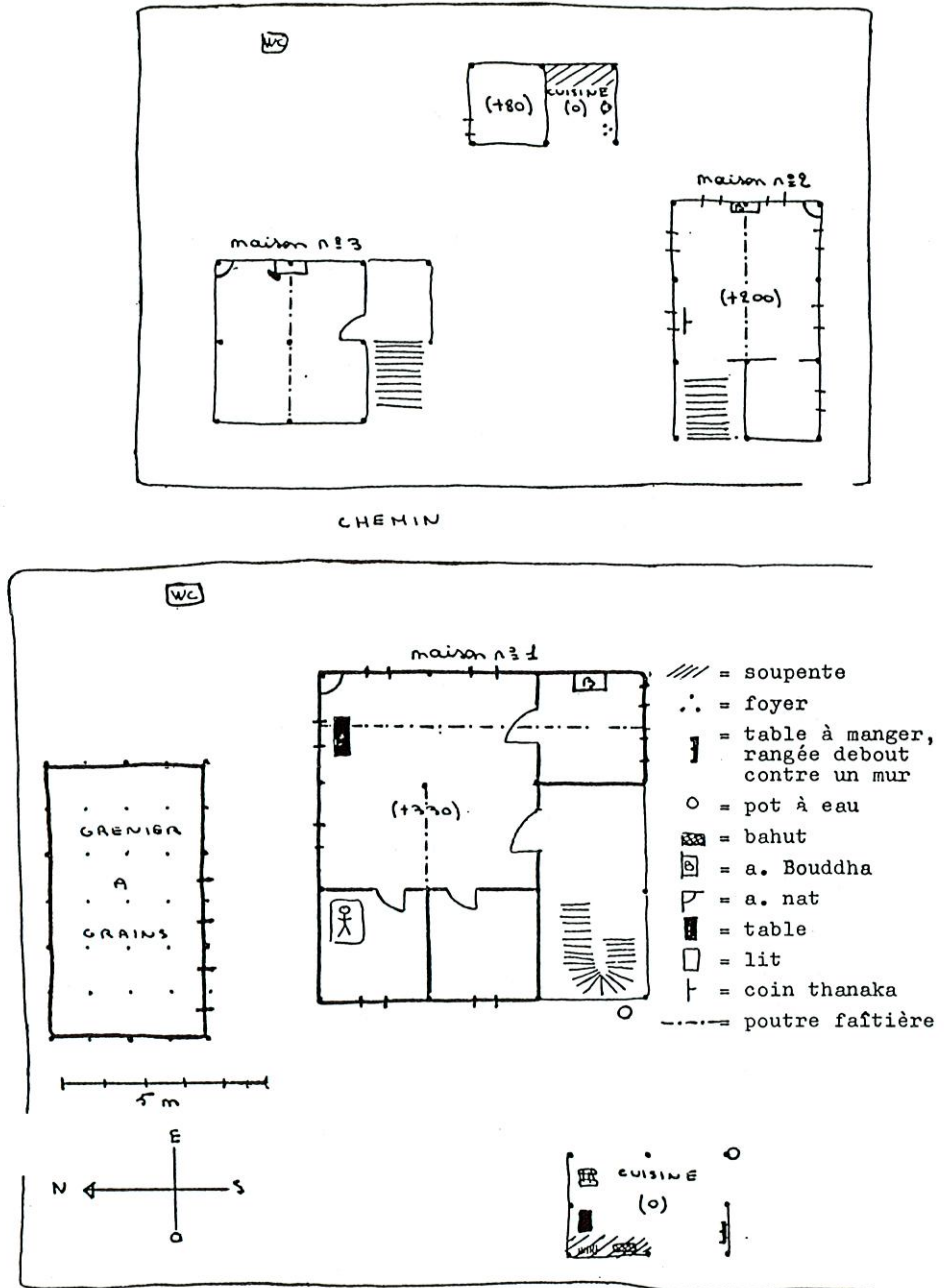


Figure 3. Maison cossue n° 1, avec cuisine indépendante de plain-pied; cas particulier de l'orientation à l'est des maisons n° 2 et 3

Le même alignement est respecté avec la maison n°1bis (fig. 5), bien que la cuisine soit séparée des autres pièces par une cloison fixe et sans porte, l'accès se faisant par un escalier extérieur. Cette transformation a entraîné d'autres modifications sur la maison d'origine : au sud l'ancienne chambre à coucher — dont le lit occupe encore toute la largeur — est devenue la pièce commune où l'on discute sous l'effigie du Bouddha, au centre et de plain-pied un endroit libre tient toujours lieu d'entrée, prolongée au nord par l'ancienne cuisine actuellement transformée en chambre à coucher avec un lit occidental à deux places. Ces changements ont été exécutés, en partie seulement, dans le respect des règles, car si toutes les pièces sont bien dans le prolongement de la poutre faîtière, la cuisine est curieusement plus haute de 25 cm que la pièce du Bouddha. La raison est simple : autrefois maison principale, la maison n°1bis est devenue une dépendance — d'abord en tant que cuisine et dortoir d'accueil, ensuite en tant que logement patrilocal du jeune ménage — de la n°1 dont il a déjà été question plusieurs fois.

Beaucoup plus fréquent est l'agencement de la maison suivante, construite sur pilotis (fig. 6), et localisée dans le village de Aung Tha, à quelques minutes à pied de Thazi en coupant à travers champs. Devenue trop petite pour abriter toute la famille, des transformations ont été effectuées : la pièce à l'extrémité ouest, qui était auparavant la cuisine, est devenue la chambre des femmes, tandis que les hommes dorment à part dans une sorte de dortoir construit parallèlement au nord de la maison. Une nouvelle pièce cuisine a été construite, accolée à l'angle nord/ouest et avec une différence de niveau de 20 cm, ce qui permet à tous de dormir sur des nattes déroulées à même le plancher en bambou de la maison.

La cuisine excentrée est une phase intermédiaire vers un bouleversement plus radical de l'architecture birmane traditionnelle.

Cuisines perpendiculaires à la poutre faîtière

En haute comme en basse Birmanie, c'est incontestablement ce type de maison : sur pilotis et avec la cuisine perpendiculaire à l'axe de la poutre faîtière, qui est désormais le plus répandu. Je n'en donnerai qu'un exemple pris sur un groupe de trois maisons adjacentes, entre lesquelles les variantes sont minimes (fig. 7).

Ces trois maisons se trouvent de part et d'autre de la rue principale de Kyauktan, un village situé en retrait de la ligne de chemin de fer qui relie Rangoon à Pegu. Leur structure, avec une orientation est/ouest des poutres faîtières, est représentative de celle des autres maisons. Prenons le cas de la maison "A". A l'origine, la cuisine était légèrement désaxée vers l'ouest par rapport aux limites du reste de la maison, mais bâtie dans les mêmes matériaux : planches et poutres de

voir
suffisamment
haut
ville.

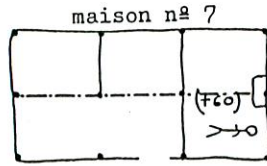
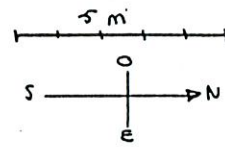
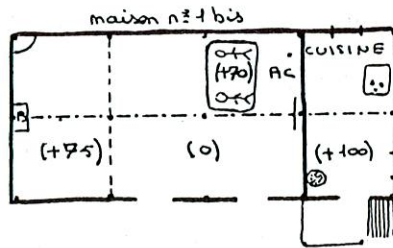
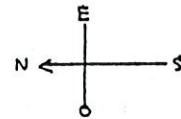
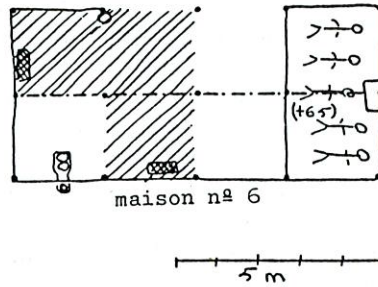
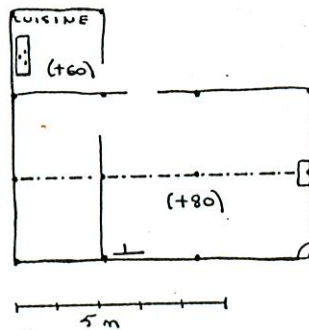


Figure 4. Maisons de plain-pied avec pièces dans le prolongement de la faîtière



⊙ = réserve à riz
AC = ancienne cuisine

Figure 5. Maison de plain-pied avec cuisine sur pilotis



∴ = foyer
☐ = a. Bouddha
△ = a. nat
└ = coin thanaka
- - - = poutre faîtière

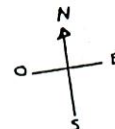
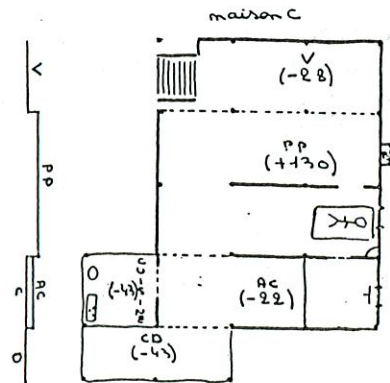
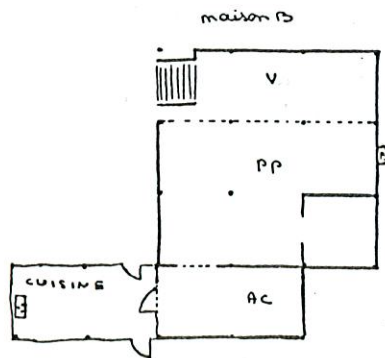
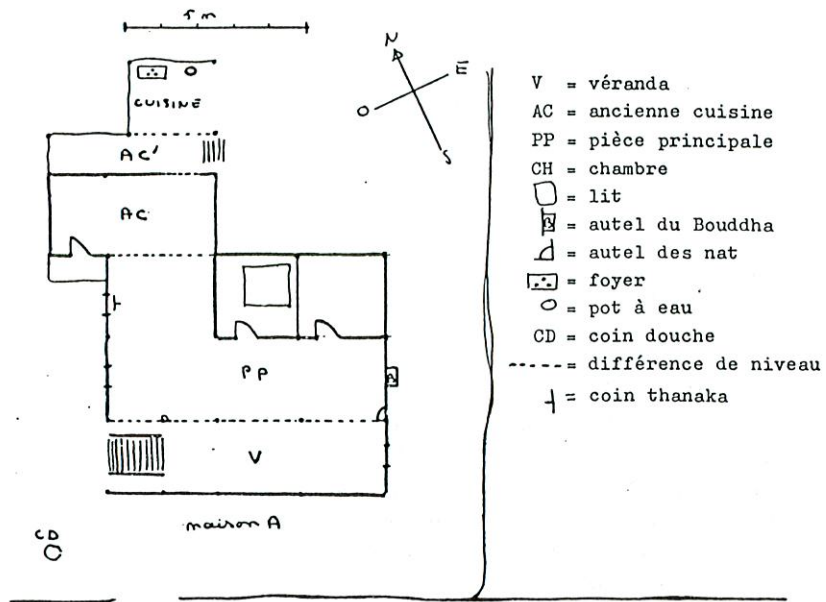


Figure 6. Maison sur pilotis avec cuisine désaxée



(MC)

Figure 7. Groupe de trois maisons sur pilotis avec pièces perpendiculaires à l'axe de la faîtière

bois. Deux structures légères, en bambou, furent ensuite et successivement construites avec à chaque fois un abaissement du plancher. L'actuelle cuisine étant située à l'extrême nord et le foyer à l'angle ouest. A remarquer, par ailleurs, la présence du coin douche côté façade; des latrines (maison C) côté cuisine, latrines et cuisine étant le plus souvent accolées et de même niveau lorsque les limites de la parcelle ne permettent pas de les distancer.

*CONTRAINTES TECHNIQUES ET SOCIALES AUX CARACTÈRES
CONSTANTS DES MAISONS*

Telle qu'elle vient d'être décrite, la grande mobilité des cuisines correspond à une juxtaposition dans l'espace : tandis que les cuisines accolées sont communes à la haute et à la basse Birmanie, les cuisines indépendantes sont géographiquement localisées dans la seule zone sèche, tout au moins n'ont-elles été vues que dans cette région.

Il se dégage pourtant, et de manière très nette, trois principaux types de maisons qui présentent une succession dans le temps. Traditionnellement dans le prolongement de la poutre faîtière, la pièce-cuisine a eu tendance à être désaxée jusqu'à aboutir à la situation actuelle qui caractérise le milieu urbain, c'est en effet à cause des problèmes croissants de promiscuité que s'opère dans les villes le transfert de la cuisine vers l'arrière de la maison, perpendiculairement à la poutre faîtière, comme a tendance à être agencé l'ensemble des pièces de la maison.

Le schéma de la figure 8 met en évidence la permanence des cuisines à être placées en retrait de la maison quel que soit le stade de leur évolution.

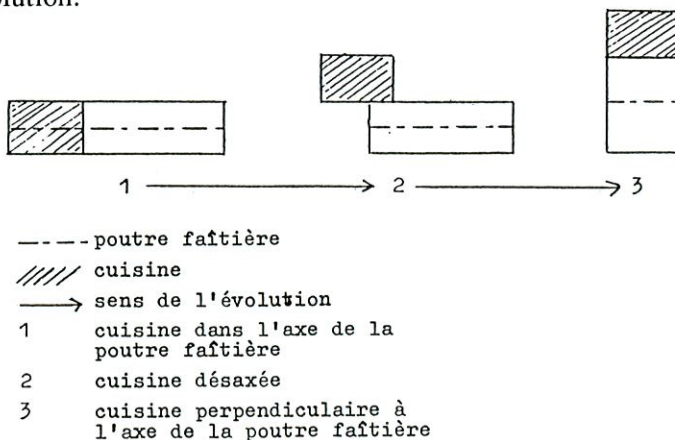


Figure 8. Tendence à l'évolution de l'emplacement des cuisines dans la maison

Certaines caractéristiques d'ordre purement matériel démarquent à elles seules la cuisine des autres pièces de la maison. A l'intérieur tout d'abord, le sens des lames de son plancher coupe toujours perpendiculairement celui des autres pièces; et si l'évacuation des ordures ménagères explique que les unes sont espacées alors que les autres sont jointes, il n'en reste pas moins que ce détail s'ajoute aux autres pour distinguer la cuisine en faveur du corps de logis. Côté façade maintenant, le matériau dans lequel elle est construite accentue encore la démarcation : de préférence du bambou, même sur les maisons cossues construites en planches, afin de laisser se dissiper les odeurs et la fumée. nd -

Outre ces raisons d'ordre pratique, des raisons d'ordre social lui confèrent un statut inférieur. Ainsi en est-il de la différence systématique de niveau qui place la cuisine en contrebas, selon deux principaux cas de figure. Le plus fréquent est celui d'une maison construite sur pilotis et dont le plancher comprend trois niveaux : bas pour la cuisine, haut pour la pièce principale, moyen pour la véranda. Second cas, celui d'une maison de plain-pied où la cuisine et l'entrée partagent le même sol en terre battue, par opposition à la pièce-lit composée d'un bâti en bois élevé du sol de quelque 60 cm.

Les Birmans expliquent cette disposition en contrebas par l'insalubrité attachée à la cuisine, raison pour laquelle les ménagères s'appliquent à garder la pièce toujours propre et rangée. A ma connaissance, aucun texte bouddhique ne recommande cette disposition, et le supérieur d'un monastère interrogé sur le sujet répondit —passé le moment de surprise devant une question aussi saugrenue et employant le ton de la plaisanterie pour dissiper tout malentendu— que peut-être c'était pour éviter de se cogner : sans doute venait-il de s'y faire prendre. Plus sérieuse est la raison invoquée par certains, selon laquelle le risque perpétuel d'incendie conduirait à bâtir la cuisine de plain-pied et si possible à l'écart : le danger est réel mais la raison secondaire, tout du moins incomplète.

La différence de niveau traduit aussi la différence de statut qui hiérarchise dans l'absolu le haut positivement et le bas négativement. De même que l'autel du Bouddha est toujours situé plus haut que l'autel du génie, de même, la hauteur des pilotis d'une maison est traditionnellement proportionnelle au prestige social de ses propriétaires, tout comme le plancher de la cuisine est, à l'opposé, plus bas que le plancher de la véranda qui est lui-même plus bas que le plancher de la pièce principale. Cette hiérarchie se retrouve également sur un axe non plus vertical mais horizontal.

En effet, non seulement le pignon de la tête où se trouve l'autel du Bouddha s'oppose au pignon des pieds où se trouve la cuisine, mais encore l'orientation idéale du premier vers l'est exprime le statut

?
 peut-être
 de certains
 cas

supérieur de ce point cardinal sur celui de l'ouest. Quant aux deux points cardinaux restants, c'est toujours côté façade : idéalement le côté sud, que se trouve le coin douche, par opposition aux latrines qui se trouvent de préférence vers le nord. Par conséquent, au fur et à mesure que l'on se rend d'est en ouest on va du plus sacré au plus profane, du plus propre au plus sale, et aussi du plus masculin au plus féminin; et c'est en suivant également le sens des aiguilles d'une montre, plus exactement la course du soleil, que l'on tourne autour de la pagode; c'est dans ce sens aussi que l'étiquette veut que l'on fasse circuler les plats à table : du plus âgé au plus jeune; c'est encore dans ce sens qu'est régie la pose des pilotis extérieurs désignés chacun par un nom pâli, qui les distingue de tous les autres appelés en birman par un terme générique.

Il existe donc une véritable symbiose entre la structure architecturale et ce que je serais tenté d'appeler l'urbanisme social, qui régit à la fois la vie interne et, on le verra, la vie externe du groupe partageant le même toit. Le système s'articule autour de deux axes : horizontal et vertical, dont les embranchements respectifs connotent à leurs pôles extrêmes des oppositions fondamentales : sur la façon de construire (ordre de pose des pilotis), de meubler, (orientation du foyer de cuisson et de l'autel), d'habiter (position du corps pour dormir), et, au-delà, d'entretenir des relations de voisinage. C'est ce que visualise la représentation symbolique de la maison au sens large, c'est-à-dire tous types d'habitats confondus (fig. 9).

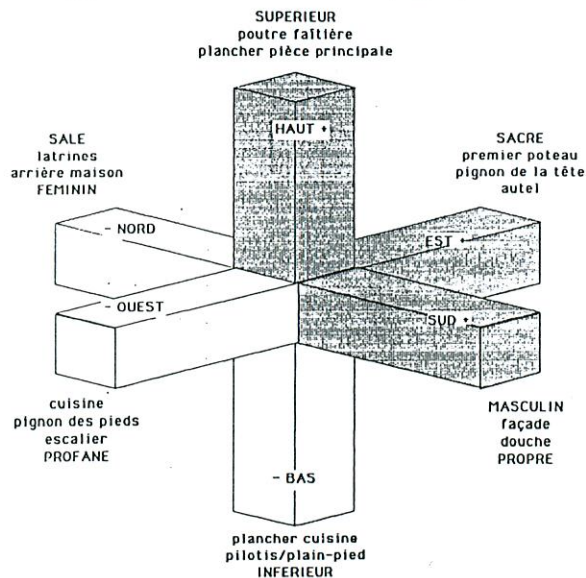


Figure 9. Représentation symbolique de la maison birmane

Une conclusion s'impose immédiatement, à savoir que l'espace architectural, physique, évolue plus vite et différemment qu'un espace social relativement constant. En fait, la rigidité des contraintes sociales appelle et explique la mobilité contrôlée des cuisines, comme elle réduit à ce cadre les efforts de modernisation en quelque domaine que ce soit.

Or, conformément à l'hypothèse de départ, je me propose de vérifier si le système qui caractérise l'habitat ne s'applique pas à d'autres pratiques sociales. C'est pourquoi il importe maintenant d'aborder les relations de parenté, du moins celles exercées entre terminologie et système de parenté, avant de voir en quoi elles se combinent avec les relations de voisinage.

PARENTÉ

La parenté des Birmans est mieux connue que leur habitat. Outre la qualité des sources bibliographiques qui ont servi de référence à cette seconde partie, l'échelonnement avec lequel elles ont été rédigées et sont parues joue au bénéfice de la comparaison.

En tant que plus anciens vestiges faisant apparaître quelques termes de parenté, les inscriptions de Pagan (XIe-XIIIe siècles de notre ère) sont intéressantes malgré les imprécisions et les lacunes inhérentes au genre. Le birman archaïque que parlent encore les Arakanais est une autre source précieuse, qui fait la liaison entre la langue des inscriptions et le birman moderne. Ces deux langues : birman et arakanais, sont désormais bien connues, grâce en particulier aux travaux de Denise Bernot (1978-1993). Son dictionnaire birman-français, ainsi que celui de Judson (1966) compilé plus tôt, ont en permanence été utilisés. Chacun des termes qui figurent dans cet essai ont par ailleurs été vérifiés auprès d'une étudiante birmane à Paris.

Le système de parenté des Arakanais a fait l'objet d'une analyse très complète par Lucien Bernot : dans un article consacré au "lévirat de cadet" et au "sororat de cadette" (1965), ainsi que dans quelque cent pages d'un ouvrage monographique (1967). Les premiers travaux se rapportant à la parenté birmane proprement dite sont ceux de Furnivall (1911, 1912) qui s'est attaché à démontrer l'antériorité de ce qu'il appelait "matriarcat" probablement par confusion avec "filiation matrilinéaire". Burling (1965) a par la suite enquêté à Rangoon sur la terminologie, étude que complète l'ouvrage de Spiro (1977). En même temps, mais tout à fait indépendamment, paraissait l'ouvrage de Malé (1977) : outre qu'il est écrit en birman par un auteur birman, sa qualité essentielle est la présentation de données brutes. Ce dernier

travail a constitué un support important à mes propres enquêtes de terrain, grâce auxquelles ont été dressées la liste analogique ci-dessous ainsi que le tableau synthétique qui suit.

ARTICULATION DE LA TERMINOLOGIE

La terminologie est ici considérée en tant que système à part entière : non pas sous-jacent aux règles matrimoniales, mais fonctionnant en combinaison avec elles, c'est-à-dire avec des variantes et des contraintes spécifiques qui répondent à la même logique d'un groupe social donné.

Bien qu'un peu abrupte, l'énumération a l'avantage de la clarté. C'est donc par une liste analogique que débute l'analyse de la terminologie. Quelques indications préalables en faciliteront la lecture :

- Seuls les termes descriptifs sont pris en considération car ils distinguent chaque individu en particulier, au contraire des termes classificatoires qui groupent sous un même vocable certaines catégories de parents, en fonction de l'âge généralement et du respect avec lequel on considère un interlocuteur. Par ailleurs, les composés avec un déterminant ne sont pas retenus.

- Toutes les personnes sont classées d'après le type de relations qui les unit à Ego. Parmi les consanguins, sont ainsi distingués la ligne directe (chiffres arabes : 1) et la ligne colatérale (chiffres romains : I), dans laquelle sont distingués cousins parallèles et cousins croisés. Les alliés sont quant à eux symbolisés par des chiffres arabes en italique (*I*).

- Viennent ensuite des équations lorsque la valeur sémantique d'un seul terme birman définit au moins deux personnes. Dans certains cas, un fléchage (---->) indique le passage de la relation descriptive à la relation "classificatoire".

- Puis les chiffres 1 ou 2 qui indiquent le degré de séniorité de la personne désignée, suivis de lettres couplées qui désignent le sexe du locuteur : FP pour femme parlant et HP pour homme parlant. Aucun chiffre n'est apposé lorsque la question de séniorité ne se pose pas, tandis que la présence des deux chiffres sur la même ligne indique que cette distinction n'est pas prise en compte dans la terminologie birmane.

- Enfin, chaque rubrique de la liste ci-dessous se termine par le terme vernaculaire figurant en transcription littérale².

² Les termes birmans sont translittérés conformément au système international. Les tons qui sont notés en birman différemment selon les voyelles, sont rendus de la manière suivante :

| | | | | | | | |
|----------------|----|----|----|----|-----|----|----|
| ton haut | a | i | u | e. | ui. | è. | o. |
| ton bas | ā | ī | ū | e | ui | ay | ō |
| ton descendant | ā: | ī: | ū: | e: | ui: | è | o |

1) LIGNE DIRECTE

| | | | | |
|--|---|---|----|---------------------|
| 1 = mère = sœur de mère = femme de frère de père | | | FP | HP = <i>ame</i> |
| 2 = père = frère de père = mari de sœur de père | | | FP | HP = <i>aphe</i> |
| 3 = sœur = fille de frère de père = fille de sœur de mère | 1 | | FP | HP = <i>a(c)ma</i> |
| | | 2 | FP | (HP) = <i>ñi ma</i> |
| | | 2 | | HP = <i>nhac ma</i> |
| 4 = frère = fils de frère de père = fils de sœur de mère | 1 | | FP | HP = <i>a(c)kui</i> |
| | | 2 | | HP = <i>ñi</i> |
| | | 2 | FP | = <i>mon</i> |
| 5 = fille = fille de frère = fille de sœur ---> = fille de frère de mari = fille de sœur de femme | 1 | 2 | FP | HP = <i>samī:</i> |
| 6 = fils = fils de frère = fils de sœur ---> fils de frère de mari = fils de sœur de femme | 1 | 2 | FP | HP = <i>sā:</i> |
| 7 = petite-fille = petit-fils | 1 | 2 | FP | HP = <i>mre:</i> |
| 8 = arrière petite-fille = arrière petit-fils | 1 | 2 | FP | HP = <i>mrac</i> |
| 9 = aïeule (grand-mère) | 1 | 2 | FP | HP = <i>abhwā:</i> |
| 10 = aïeul (grand-père) | 1 | 2 | FP | HP = <i>abhū:</i> |
| 11 = bisaïeul(e) = ar. grd-père = ar. grd-mère | 1 | 2 | FP | HP = <i>abhe:</i> |

2) LIGNE COLLATÉRALE

| | | | | |
|---|---|---|----|-----------------------|
| I = sœur de père = femme de frère de mère | 1 | 2 | FP | HP = <i>arī:</i> |
| II = frère de mère = mari de sœur de père | 1 | 2 | FP | HP = <i>uri:</i> |
| III = fille de frère de mère = fille de sœur de père | 1 | | | HP = <i>marī:</i> |
| | | 2 | | HP = <i>khay ma</i> |
| ---> = femme de frère = sœur de mari | 1 | 2 | FP | = <i>(yok ma)</i> |
| IV = fils de sœur de père : fils de frère de mère | | 2 | FP | = <i>khè ui</i> |
| | | 2 | FP | = <i>mat</i> |
| ---> = mari de sœur = frère de femme | 1 | 2 | | HP = <i>(yok pha)</i> |
| V = fils/fille de sœur/frère de père/mère ---> = fils/fille de frère de femme/de sœur de mari | 1 | 2 | FP | HP = <i>iū(ma)</i> |

3) ALLIÉS

| | | | | |
|--------------------------------------|---|---|----|-------------------------|
| 1 = père de femme/de mari | | | FP | HP = <i>yok khama</i> |
| = mère de femme/de mari | | | FP | HP = <i>yok khami</i> |
| 2 = sœur de femme = femme de frère | 1 | 2 | FP | = <i>yok ma</i> |
| ---> = fille de sœur de père/de mère | 1 | | | HP = (<i>marī:</i>) |
| | | 2 | | HP = (<i>khay ma</i>) |
| = frère de femme =mari de sœur | 1 | 2 | | HP = (<i>yok pha</i>) |
| ---> = fils de sœur de père/de mère | 1 | | FP | = (<i>khè ui</i>) |
| | | 2 | FP | = (<i>mat</i>) |
| 3 = femme de fils de frère/de sœur | 1 | 2 | FP | HP = <i>khwye ma</i> |
| 4 = mari de fille de frère/de sœur | 1 | 2 | FP | HP = <i>samak</i> |

La démarche suivie maintenant pour dégager les catégories pertinentes de la terminologie birmane, est celle mise en œuvre par Louis Dumont (1962) à propos du vocabulaire de parenté dans l'Inde du Nord, et dont s'est inspiré Gérard Toffin (1975) concernant la parenté des Newar du Népal. Elle présuppose admis que la terminologie fonctionne aussi en tant que système structuré — reconnaissance jusqu'alors limitée aux relations d'alliance — selon "un principe qui serait à l'œuvre uniformément dans toutes les générations" (Dumont 1962 : 22), et qu'il convient de mettre en évidence. A cette fin, toutes les catégories de parents qui se dégagent de la terminologie sont, dans un premier temps, ordonnées sous forme d'une représentation graphique.

Le schéma de la figure 10 distingue les alliés des consanguins, la ligne directe de la ligne collatérale, elle-même subdivisée en parallèles et en croisés. Pour éviter une surcharge, les degrés de séniorité et le sexe du locuteur sont rendus par des apostrophes, à la suite de chaque chiffre arabe ou romain, qui renvoient au détail de la liste analogique.

L'articulation apparaît désormais clairement. En effet, si l'on comptabilise les termes compris dans chacune de ces catégories, on s'aperçoit que certaines seulement sont en équilibre parfait aux trois niveaux généalogiques centraux³.

Ne sont pas en équilibre les oppositions entre :

- Alliés et consanguins. Les premiers sont spécifiquement désignés par deux termes, et encore sont-ils formés d'un radical commun, auxquels il faut ajouter deux autres termes pour la bru et le gendre.

³ Seuls sont retenus les niveaux +1, 0, -1; de même que dans le décompte des termes à l'intérieur de chaque catégorie ne sont retenues que les appellations "vraies", jamais les appellations descriptives et néanmoins "classificatoires" qui apparaissent entre parenthèses dans le schéma.

Onze termes désignent au contraire les consanguins, dix-neuf si l'on tient compte des différences d'âge et des catégories sexuelles. Par rapport aux trois relations analytiques élémentaires de parenté, ce déséquilibre privilégie les relations de filiation et de germanité, dont la complémentarité neutralise la relation d'affinité.

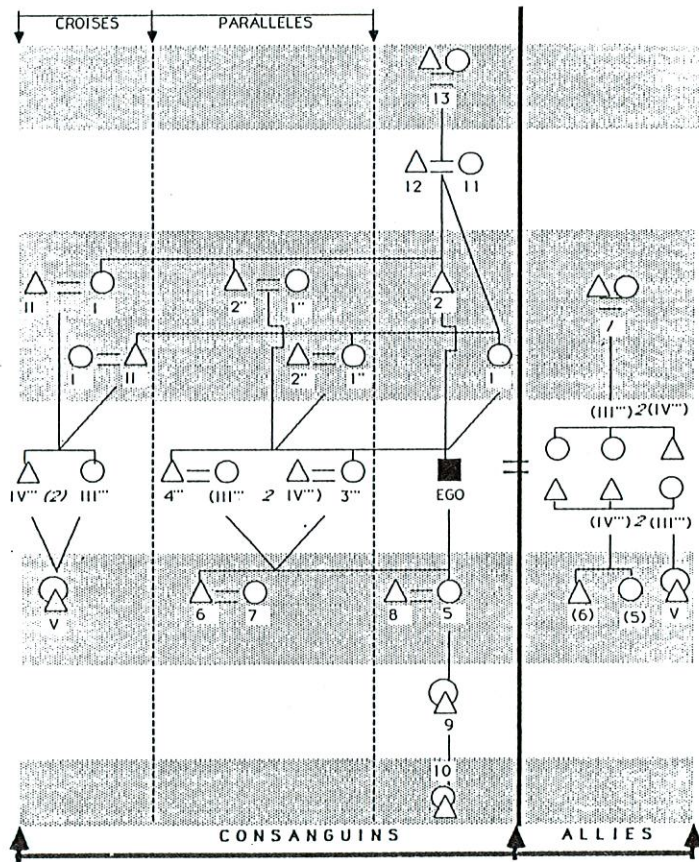


Figure 10. Articulation de la terminologie birmane de parenté

- Ligne directe et ligne collatérale. La première compte quatre termes, alors que la seconde est la somme des parallèles et des croisés, soit onze au total, plus si l'on tient compte de l'âge et du sexe.

A l'inverse, sont équilibrées les oppositions suivantes :

- Les générations, puisque toutes sans exception sont distinguées.
 - Les degrés de séniorité. La distinction opère à l'intérieur de chaque génération : soit, aux niveaux + 1 et - 1, à l'aide des déterminants "vieux" ou "jeune", soit par des noms composés (mais non descriptifs comme pourrait le laisser croire la langue monosyllabique, ce qui pose un problème quant à l'origine de ces mots) qui différencient systématiquement les aînés et les cadets au niveau 0.

- Les catégories sexuelles. La distinction opère selon le même schéma que précédemment : adjonction du déterminant "féminin" au terme de base, qui est nécessairement masculin, pour les niveaux + 1 et - 1, et appellations autonomes au niveau 0. Le mari et l'épouse ne sont identifiés qu'à partir des générations + 3 et - 1, neutralisant de ce fait l'âge, le sexe et même l'alliance, au seul profit des générations en ligne directe.

- Les croisés et les parallèles. Six termes qualifient les parallèles, mais le sens littéral de "fille" étant "fils féminin", cette neutralisation linguistique réduit leur nombre à cinq, c'est-à-dire égal à celui des croisés.

L'équilibre parfait entre croisés et parallèles —ces derniers devenant tous pères, mères, frères, sœurs, fils, filles— permet de postuler a priori un mariage préférentiel avec les cousines croisées, c'est-à-dire une structure élémentaire de parenté; c'est a posteriori faux —dans les limites fixées ici au système birman.

TERMINOLOGIE DE PARENTÉ ET RÈGLES MATRIMONIALES

Deux erreurs de méthode : celle de ne pas appréhender la terminologie en tant que système, et celle de placer l'analyse sur un plan synchronique, ont longtemps empêché de comprendre le rapport exercé entre terminologie de parenté et alliances contractées. La terminologie et les règles matrimoniales sont deux ramifications du système de parenté. Rattachées au tronc commun, elles évoluent sans nécessairement se chevaucher.

Les terminologies birmane et arakanaise ne donnent pas lieu à des différences fondamentales, et aucune ne remet en cause le principe des quatre oppositions. Aussi loin que l'on puisse remonter, la terminologie fait preuve d'une certaine constance. Hormis les variantes orthographiques, les termes mentionnés dans les inscriptions (Than Tun 1958 : 39-40) coïncident pour la plupart avec la terminologie actuelle.

| INSCRIPTIONS | ACTUELLEMENT | SENS COMPARÉS |
|--------------|--------------|---------------|
|--------------|--------------|---------------|

1 - LIGNE DIRECTE

| | | |
|-------------------|---------------------|----------------------------|
| <i>myok sa</i> | | couple |
| <i>khan pwan</i> | | couple |
| <i>mon nham</i> | (<i>mon nham</i>) | *couple > mari |
| <i>lan mi ya</i> | <i>lan ma yā</i> | couple, "mari+épouse" |
| <i>pay mya</i> | | épouse |
| <i>maya phuiw</i> | | épouse (principale) |
| <i>miya nay</i> | | "petite épouse" |
| <i>ackuiw</i> | <i>akui</i> | *frère aîné FP.>FPet HP |
| <i>mon</i> | <i>moñ</i> | |
| <i>non</i> | (<i>noñ</i>) | frère cadet FP. |
| <i>ñi</i> | <i>ñi</i> | frère |
| <i>sa</i> | <i>sā:</i> | frère cadet HP. |
| <i>sami</i> | <i>sa mī:</i> | fils |
| | | filles |

2 - LIGNE COLLATÉRALE

| | | |
|----------------|-----------------|---|
| <i>ari</i> | <i>akrī:</i> | *frère de la mère (?) |
| <i>uri</i> | <i>ukrī:</i> | > tantes et oncles croisés |
| <i>ataw</i> | <i>adō</i> | *sœur de la mère > tante classificatoire |
| <i>mi kri</i> | <i>ame krī:</i> | sœur aînée de la mère |
| <i>mi thuy</i> | <i>mi thwe:</i> | sœur cadette de la mère |

3 - ALLIÉS

| | | |
|------------------|-------------------|---------------------------------|
| <i>yok khama</i> | <i>yok khama</i> | *alliés>beaux - parents |
| <i>non ami</i> | <i>yok khamī:</i> | belle-mère |
| <i>yok pha</i> | <i>yok pha</i> | beau-frère |
| <i>mat</i> | <i>mat</i> | *beau-frère > cousin croisé FP. |
| <i>sa mak</i> | <i>sa mak</i> | gendre |
| <i>khruyma</i> | <i>khwe:ma</i> | bru |

Les termes mentionnés dans les inscriptions sont trop peu nombreux et leur sens parfois imprécis pour pouvoir être interprétés avec certitude. La présence d'une "petite épouse" semble attester de la polygynie vraisemblablement plus fréquente à la Cour royale que dans les classes populaires. Surtout, on retrouve les principales oppositions du système birman actuel : les croisés et les parallèles, les générations, les degrés de séniorité et les catégories sexuelles.

Les variantes de la nomenclature vont maintenant être abordées plus en détail, conjointement aux règles matrimoniales qui ont pu se succéder dans le temps.

L'analogie linguistique entre cousin croisé, femme parlant, et beau-frère laisse supposer un mariage du type restreint ou généralisé, caractéristique des structures élémentaires, encore que la terminologie actuelle perpétue cette identification. Ce qui est certain c'est qu'une ancienne forme de mariage préférentiel des Birmans était le mariage avec la cousine doublement croisée. Le fait est attesté par Spiro. Cet auteur affirme avoir observé, dans les années 1970, en zone rurale, la pratique aujourd'hui obsolète de l'alliance bilatérale (Spiro 1977 : 167). Dans le même sens, L. Bernot rapporte les propos d'un informateur réputé compétent, selon lesquels l'équation des beaux-parents et des cousin(e)s croisé(e)s est de rigueur dans les plaines d'Arakan (Bernot 1967 : 677). Mais pas plus la terminologie arakanaise que la terminologie birmane n'assimilent, en corollaire attendu de l'équation précédente, le gendre et la bru avec le neveu et la nièce croisés.

Il semble donc que, de tous temps, la terminologie birmane ait moins mis l'accent sur les règles matrimoniales que sur les relations au sein de la parentèle, entre lesquelles aucun rapport immédiat de cause à

hypothèse
des Spiro
substantif
parent

effet ne permettrait de décrypter les unes à la lecture des autres. L'examen détaillé des relations familiales déborde le cadre de cet article, mais la valeur sémantique que recouvrent certains termes de parenté est, de ce point de vue, significative. Ainsi, le mot composé pour "sœur cadette" (homme parlant) signifie littéralement "aimer + désirer" : désirer retrouver une sœur mariée "sentimentalement remplacée par l'épouse que je peux appeler "jeune sœur", elle-même m'appelant "frère aîné" (Bernot 1967 : 735); de même, le "gendre" est appelé, pour des raisons évidentes, "fils + désirer". Mais plus mal loties sont la "bru" qui est appelée "transpirer + féminin", et la "belle-sœur" (femme parlant) dont l'appellation est synonyme de la cuillère en bois utilisée pour faire la cuisine. Autant de termes que l'on retrouve, avec le même sens, dans les inscriptions, et dans la nomenclature arakanaise et dans la nomenclature birmane.

Le transfert d'une structure élémentaire de parenté, attestée anciennement, à une structure complexe qui prévaut actuellement chez les Birmans est incontestable. Mais le problème de savoir quand et comment s'est opéré le passage reste obscur, et les recherches en ce sens relèvent plus de la spéculation que de l'empirisme. Les rapprochements géographiques, historiques et culturels avec les Arakanais n'autorisent en rien à transposer purement et simplement l'évolution de leur système de parenté au système birman; ils ne permettent pas non plus de l'ignorer. Après avoir décompté très précisément les différents types d'alliance sur la base d'une généalogie villageoise étalée sur six générations, voici les conclusions auxquelles aboutit Lucien Bernot :

"Dans ces chiffres, on peut voir aussi que les mariages avec la cousine croisée patrilatérale sont aussi sensiblement fréquents que les mariages avec la cousine doublement croisée. Si la filiation s'oriente toujours du côté patrilinéaire, la résidence, par contre, est maintenant davantage patrilocale; le régime étant devenu harmonique, l'échange généralisé apparaît, sans que l'échange restreint soit pour autant condamné. La rareté des mariages avec la cousine croisée matrilatérale prouverait que si l'échange restreint se transforme actuellement en échange généralisé, l'aspect cyclique des mariages a cependant peu changé [...]" (1967 : 716).

Tous les auteurs sans exception s'accordent pour dire que les phases intermédiaires des échanges matrimoniaux se sont à la fois succédé dans le temps et juxtaposées dans l'espace. Ce qui pourrait expliquer l'éclatement d'une terminologie, dans laquelle les relations exprimées sont en général indépendantes d'un quelconque système préférentiel d'alliances. En effet, bien que les trois principaux types de mariages relevant d'une structure élémentaire aient été observés chez les Arakanais, la terminologie ne rend compte spécifiquement :

- ni du mariage avec la cousine croisée bilatérale, puisque les beaux-parents sont distingués des oncles et tantes doublement croisés, comme le gendre et la bru sont distingués des neveux et des nièces croisés;
- ni du mariage large avec la cousine croisée patrilatérale, puisque les beaux-parents sont distingués des oncles et tantes croisés paternels;
- ni du mariage large avec la cousine croisée matrilatérale, puisque les beaux-parents sont distingués des oncles et tantes croisés maternels.

Il en va de même avec la terminologie birmane, qui est appropriée aussi bien au mariage préférentiel avec la cousine bilatérale, qu'au mariage "libre" caractéristique de la structure complexe actuelle — où les contraintes astrologiques, entre autres, se substituent totalement aux contraintes de cousinage. A noter toutefois la tendance à amenuiser l'opposition, jusqu'alors prépondérante, des croisés et des parallèles, puisque tous peuvent être dénommés avec le même terme neutre, autrefois réservé aux alliés. Dans le même sens, la terminologie établie à Rangoon par Burling (1965 : 111), montre que les oncles et tantes parallèles ne sont pas linguistiquement associés aux père et mère "vrais"; mais qu'ils sont par contre identifiés aux oncles et tantes croisés. En tenant compte des degrés de séniorité, cela donne :

pas de
hiérarchie
prohibitive
Resauferm

| | | | |
|--------------------------|---|-----------------|---------|
| <i>baci</i> ⁴ | = | oncle (X et //) | aîné |
| <i>qulèi</i> | = | " " | cadet |
| <i>cito</i> | = | tante " | aînée |
| <i>dolei</i> | = | " " | cadette |

un
spine

Or ces quatre termes sont vocatifs. Il s'ensuit donc que l'assimilation des croisés et des parallèles à la génération + 1 passe par la substitution des termes d'adresse au détriment des termes de référence. L'accent est donc mis désormais sur l'opposition entre ligne directe et ligne collatérale, et non plus sur l'opposition qui prévalait encore récemment entre croisés et parallèles.

Un premier parallèle avec l'habitat peut être d'ores et déjà établi. De même que l'espace architectural a évolué plus rapidement que l'espace socialement établi dans et autour de la maison, de même, la terminologie de parenté fait preuve de plus de constance en comparaison des bouleversements qu'ont subi les règles matrimoniales.

RETOUR A L'HABITAT

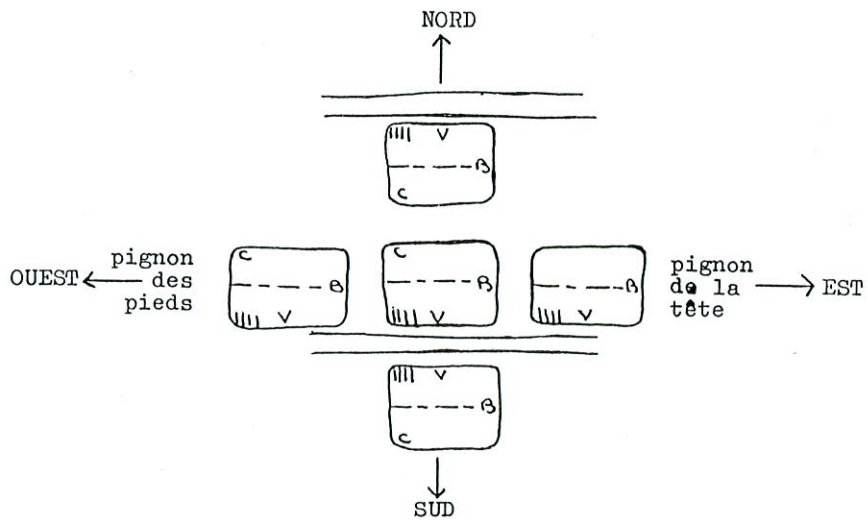
La représentation symbolique de la maison birmane (voir fig. 9) fait à la fois ressortir l'agencement interne centré autour des points

⁴ La transcription est celle employée par Burling.

cardinaux, et les règles de mitoyenneté fondées sur l'opposition statutaire des pièces en vis-à-vis.

Exprimées de manière théorique, les règles de mitoyenneté sont régies par le fait que deux éléments positifs (+ et +) ou négatifs (- et -) donnent un couple positif, tandis que la confrontation de deux pôles opposés (+- et -+) se traduit négativement en terme de souillure, voire d'offense.

Plus concrètement, le schéma suivant renvoie à la disposition d'un groupe restreint de maisons à Kyauktan, mais qui peut être étendue à tout le village, et qui, de manière générale prévaut en Birmanie (fig. 11). Selon le côté de la rue sur lequel on se place, la cuisine se trouve soit au nord-ouest, soit au sud-ouest, afin que soient respectées les règles élémentaires de mitoyenneté : si possible orientation est-ouest de la poutre faîtière, dans tous les cas, oppositions sacré/profane et profane/sale combinées à l'opposition positif/négatif.



III = escalier
C = cuisine

B = autel du bouddha
---- = faîtière

V = véranda

Figure 11. Disposition schématique des maisons adjacentes

Mais il semble que les règles de mitoyenneté dépassent le seul stade de la disposition des maisons adjacentes. Elles conduisent également à des relations de voisinage très marquées et fonctionnant selon le même principe structural. C'est à Bénédicte Brac de la Perrière que l'on doit d'avoir décrit les rapports d'entente entre les familles des maisons immédiatement voisines. Le mieux est de la citer :

"L'orientation des maisons se traduit par les rapports qu'entretiennent les différents types de voisins. Lorsqu'on les questionne sur leurs meilleurs amis, les habitants d'une maison citent systématiquement ceux de la maison d'en face, de l'autre côté de la rue [...]. Les voisins à proprement parler, ceux dont les maisons sont situées pignon contre pignon, sont plus liés par l'entraide. On peut distinguer les voisins du côté "de la tête" à ceux du côté "des pieds" à ce que, de manière générale, on emprunte aux premiers et on prête aux seconds. L'axe hiérarchique, qui reste parallèle au faîtage, s'étend donc aux maisons voisines. Les relations avec les habitants de la maison située au fond du lopin, et donnant sur la rue parallèle, sont moins ouvertes. Elles peuvent conduire à des mariages marqués négativement, dont on ne parle qu'avec gêne : le remariage d'une veuve et d'un divorcé, dont les maisons étaient dos à dos, le mariage consécutif de leurs enfants du premier lit et le départ de ces derniers en sont des exemples. Mais la maison du fond du lopin peut aussi fournir l'électricité. Il est donc difficile de trancher la nature des relations entre voisins dont les maisons sont situées dos à dos..."(1984 : 313-314).

Les contraintes qui déterminent les relations d'entente entre les habitants de maisons voisines sont du même ordre que celles qui déterminent le choix d'une épouse dans le cadre d'une structure complexe de parenté. Elles fonctionnent en parfaite adéquation : on est débiteur chez les voisins du côté "sacré", créancier chez les voisins du côté "profane", les mêmes avec qui l'on entretient des relations d'entente plus ou moins spontanées, voire tendues avec les voisins de derrière là où se trouvent les pièces "sales", et, à l'opposé, les relations sont amicales avec les voisins d'en face dont le côté "propre" des deux maisons est en vis-à-vis. Les relations pré-établies de voisinage se substituent, dans le cadre d'une structure élémentaire de parenté cette fois, aux rapports d'entente que détermine l'alliance contractée avec l'une des cousines croisées.

Il serait intéressant de vérifier si la continuité de la dette contractée à sens unique appelle ou non un retour d'alliance, ou autre forme de contrat, qui rétablirait la réciprocité. Tout comme on peut se demander dans quelle mesure la réciprocité amicale entre les familles en vis-à-vis ne connaît-elle pas un prolongement au niveau des relations matrimoniales. Questions pour l'instant sans réponse, mais qui ne remettent pas en cause l'équilibre des rapports établis sur d'autres plans, entre système d'habitat et système de parenté des Birmans.

Quelles que soient l'importance et la rapidité des changements portés à l'habitat et à la parenté, les contraintes sociales satellisent leur évolution autour d'un principe uniforme, d'une même logique, inhérent à un système plus global. Pour chacun de ces domaines ont en effet été dégagés des espaces sociaux autonomes —dans un cas l'agencement interne, dans l'autre la terminologie— mais construits sur un nombre limité d'oppositions fondamentales mutuellement concordantes. Elles n'ont pas pour autant de caractère réducteur, en ce sens qu'elles sont appropriées à des domaines culturels distincts, dont les composantes respectives fonctionnent en combinaison. Voyons ceci plus en détail.

En termes de parenté, l'opposition "supérieur/inférieur" notée à propos des maisons (hauteur variable des pilotis et trois niveaux de plancher) est rendue dans la terminologie, d'une part par l'opposition "âgé/jeune", puisque les cadets, les aînés et parfois les médians sont linguistiquement distingués, d'autre part par la distinction de toutes les générations.

Sur l'axe horizontal, l'opposition "féminin/masculin" reste également inchangée, car la catégorie sexuelle du locuteur est une des quatre oppositions fondamentales de la terminologie de parenté, que contribue encore à renforcer l'emploi du pronom personnel "je" puisqu'un homme dit *kywan nup* et une femme *kywan ma* en parlant de soi.

L'opposition "sacré/profane" est celle du pignon de la tête et du pignon des pieds, de l'autel du Bouddha et de la cuisine, qui constituent des pôles impérativement opposés sur l'axe de la poutre faîtière, dont le rapprochement se répercute en termes de souillure et d'offense. Son équivalent dans la parenté est l'opposition "permis/prohibé", privilégiant autrefois le mariage avec la cousine croisée bilatérale, que des critères astrologiques ou autres n'ont pas atténué.

L'opposition "interne/externe" correspond respectivement à l'agencement des pièces dans la maison en fonction de la connotation hiérarchique des quatre points cardinaux, et à la nécessaire équivalence statutaire des parties accolées de chacune des maisons adjacentes situées de part et d'autre de la rue. Cette opposition "interne/externe" est exprimée dans le système de parenté par l'opposition "étroit/étendu" : étroite la terminologie descriptive au sein de la parenté et étendu son corollaire vocatif qui dépasse le cadre des seules relations familiales. A la génération +1, par exemple, l'emploi de termes classificatoires revient à distinguer le père et la mère des oncles et des tantes, ces deux dernières appellations étant par ailleurs élargies à toute personne plus âgée, envers qui on doit ou on tient à marquer du respect.

Enfin, on a vu que l'habitat détermine des relations de voisinage de même type que les échanges matrimoniaux, marqués par la réciprocité

avec les voisins de derrière et d'en face, par la continuité avec ceux d'à côté.

Dans chacun des cas considérés, l'équilibre entre deux systèmes d'habitat et de parenté est établi. A l'exception de l'opposition "sale/propre" qui est en déséquilibre. Evidente dans l'habitat (latrines et cuisines à l'arrière, coin douche à l'avant), son absence dans la parenté pose problème. Soit cette distinction est inopérante, ou secondaire, dans le système de parenté, soit elle est vérifiée dans d'autres sphères culturelles —comme c'est le cas, on le verra, pour le vêtement qui oppose ("pur/impur"^h)— et le vide laissé ici constitue vraisemblablement une lacune à combler.

L'équilibre a par ailleurs été constaté du point de vue de l'évolution concomitante de l'habitat et de la parenté, où l'on a vu que la permanence d'un espace social appelle et explique la mobilité contrôlée des cuisines, de la même façon que le bouleversement des règles matrimoniales reste soumis à la relative constance de la terminologie. Poussant l'analyse plus avant, il apparaît que les systèmes relatifs à l'agencement des maisons et à la terminologie de parenté sont structurellement plus proches d'un espace social qu'ils conjuguent, que d'un espace physique —architectural ou matrimonial— qu'ils encadrent.

L'isolement inconditionnel dans lequel s'est enfermée et s'enferme encore la Birmanie a ancré des valeurs sociales que portent à mal l'internationalisation des échanges. Historiquement attestée et omniprésente, la permanence des concordances structurales se répercute par une certaine lourdeur du système. A force de décomposer et de figer chacune des relations sociales, il conduit à des relations inextricables : savoir comment nommer n'en est pas la moindre.

Des adaptations sont progressivement engagées. Dans la terminologie de parenté tout d'abord, dont le trait le plus marquant est la substitution des termes d'adresse au détriment des termes de référence, tendance qui annule *de facto* la distinction linguistique entre "croisés/parallèles". A cet égard, la distance qui sépare la terminologie des règles matrimoniales est amoindrie.

Cette réduction ou du moins cette simplification de la terminologie de parenté, va dans le sens d'un élargissement des rapports sociaux. Une évolution semblable s'observe à propos de l'habitat. Tandis que le transfert parenté-voisinage contrôle et régleme la promiscuité urbaine, celle-ci contraint par contre de diriger le pignon de la tête d'une maison vers le pignon des pieds d'une autre; l'incompatibilité foncière qui en résulte est détournée en désaxant la cuisine par rapport à l'autel du Bouddha. Mais pour remédier à cette solution peu satisfaisante, certains ont entrepris des réajustements techniques aux valeurs sociales qui perdurent. Ainsi, dans le quartier Kamayo à

Rangoon, les habitants de maisons contiguës ont changé l'emplacement de leur autel sur le pignon de la tête, pour le disposer sur la cloison qui sépare la pièce commune de la chambre à coucher, elle-même prolongée par la cuisine; la position des corps la nuit suit ce nouvel agencement intérieur : la tête est tournée vers l'autel et les pieds vers la cuisine, comme autrefois, lorsque l'alignement sur la faîtière prévalait.

Par conséquent, dans le même temps où l'opposition "croisés/parallèles" est en passe de tourner à l'opposition "ligne directe/ligne collatérale", l'alignement des pièces sur un axe parallèle à la faîtière passe à l'alignement sur un axe perpendiculaire à celle-ci. De tels transferts —qui touchent sans encore les remettre en cause, aux pierres angulaires d'un système traditionnel— accompagnent le passage des échanges préférentiels de parenté en structure élémentaire vers des relations prescriptives de voisinage en structure complexe.

La combinaison du système d'habitat et du système de parenté est résumée dans le tableau de la figure 12.

CONCLUSION

Cet essai d'analyse combinatoire demande à être complété par d'autres enquêtes de terrain. Sur l'habitat tout d'abord, pour vérifier si l'agencement des appartements dans les immeubles suit ou non le schéma dressé à propos d'une architecture plus traditionnelle. Sur la parenté également, afin de répondre aux questions laissées en suspens concernant les relations exactes de voisinage et celles des alliés, si les deux ne sont pas liées; afin de voir comment le vide laissé dans le tableau (fig. 12) en face de l'opposition sale/propre peut être ou non complété, et si d'autres oppositions passées inaperçues ne doivent pas être ajoutées. Surtout, les enquêtes relatives à d'autres pratiques sociales restent à entreprendre, faute de quoi le stade de l'hypothèse ne pourra être dépassé.

Par le biais de la terminologie de parenté, on a vu que la linguistique renfermait les mêmes composantes structurales que l'habitat et les règles matrimoniales, et les premiers éléments relatifs à la gestuelle et au vêtement suggèrent qu'il en va de même dans ces domaines.

Une jupe, par exemple, est toujours enfilée par les pieds et jamais par la tête, pour que le haut ne soit pas souillé au contact, même passager, du bas. De plus, l'impureté intrinsèque des jupes féminines, en relation avec le sang menstruel, oblige à faire sécher ce vêtement, à part, du côté de la cuisine et des latrines, alors que les autres pièces de vêtements féminins côtoient le costume masculin. Il est suspendu vers

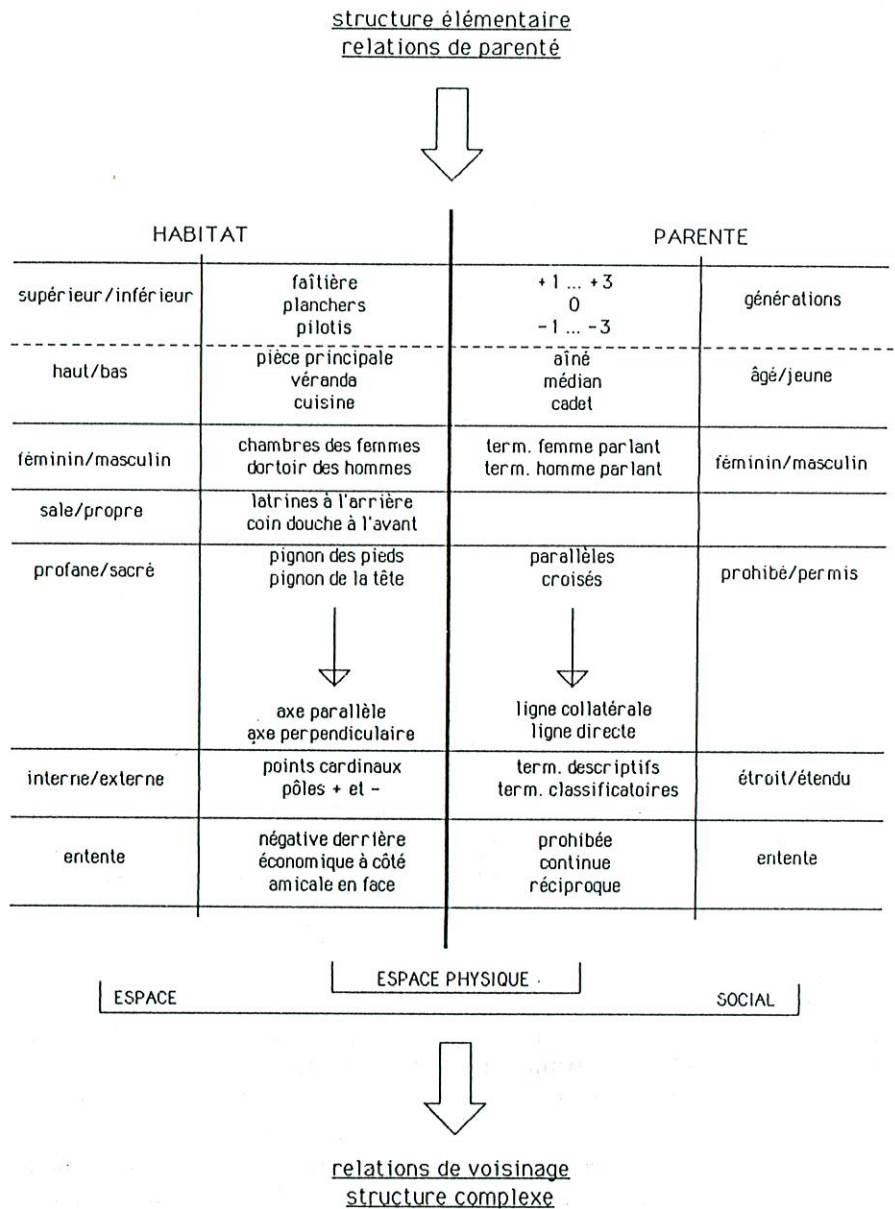


Figure 12. Tableau comparatif de l'habitat et de la parenté

le coin douche, selon un ordre précis qui interdit de placer plus haut les vêtements prenant appui sur les hanches que ceux prenant appui sur la tête et sur les épaules, de même que les vêtements féminins doivent être placés plus bas que leurs homologues masculins. Et bien qu'elle soit commune aux deux sexes, la jupe est drapée sur le côté pour les femmes et devant pour les hommes, celle des premières étant par ailleurs unie ou munie de motifs asymétriques, tandis que la jupe masculine est invariablement décorée de motifs géométriques. La présence de ce vêtement chez les hommes et chez les femmes n'explique pas la distinction sexuelle de s'asseoir sur une simple natte de bambou, ni qu'un bonze, supérieur d'une communauté bouddhique, prennent place sur un fauteuil aux dimensions calculées suffisamment larges pour permettre de s'y tenir en tailleur. L'âge est également prépondérant puisque les femmes enfilent jusqu'à leur mariage un corsage à boutonnage unilinéaire auquel succède un corsage croisé sur la poitrine, sans compter les formes successives de coiffures qui marquent —moins maintenant il est vrai— chacun des cycles de la vie individuelle.

Toutes les oppositions succinctement dégagées ici se recourent —avec des termes propres à chacun des domaines considérés— jusqu'à former système. Leur réalisation très ponctuelle, sans cesse vérifiée à chaque instant de la vie sociale, est spécifique au contexte birman.

Remarquables assimilateurs, les Birmans ont de tout temps fait leurs apports étrangers soigneusement filtrés, qui sont passés et passent encore par l'adaptation à une même logique répétitive, et contre laquelle ont invariablement buté les tentatives isolées d'intégration. Quelle que fut la succession contrastée des régimes politiques, un nationalisme exacerbé, replié sur soi, a perpétué des valeurs sociales plus constantes que rigides. On a vu, par exemple, à propos de l'architecture et des règles matrimoniales, que l'évolution de l'espace physique est soumise à un espace social possédant à la fois la flexibilité et la résistance du bambou.

Un contexte qui se prête tout particulièrement à infirmer ou confirmer l'exactitude d'une méthode combinatoire de portée plus large, selon laquelle la répétition d'un principe uniforme intervient à quelque niveau culturel que ce soit. Une fois dégagées les oppositions fondamentales de chacun d'eux, l'équilibre ou le déséquilibre ressortant de leur confrontation constituerait alors un indicateur sûr de bonne santé, en désignant les causes d'un blocage, les raisons d'un progrès.

RÉFÉRENCES

- BERNOT, D.
1978-93 *Dictionnaire Birman-Français*. Paris : SELAF (15 vols.).
- BERNOT, L.
1965 "Lévirat et sororat en Asie du sud-est", *L'Homme* V, 3-4 : 101-112
1967 *Les Paysans arakanais du Pakistan Oriental : l'histoire, le monde végétal et l'organisation sociale des réfugiés Marma (Mog)*. Paris/La Haye : Mouton (2 vols.).
- BRAC de la PERRIERE, B.
1984 Étude d'une communauté urbaine de Basse Birmanie. Thèse non publiée de doctorat de 3e cycle. Paris : EHESS.
- BURLING, R.
1965 "Burmese Kinship Terminology", *American Anthropologist* 2, 67, 5 : 106-117.
- CRESSWELL, R.
1972 "Les trois sources d'une technologie nouvelle", pp. 21-27, in *Langues et Techniques. Nature et Société*. Paris : Klincksieck, II.
- DUMONT, L.
1962 "Le vocabulaire de parenté dans l'Inde du Nord", *L'Homme* II, 2 : 5-48.
1966 *Homo Hierarchicus, le système des castes et ses implications*. Paris : Gallimard.
- FURNIVALL, J.S.
1911 "Matriarcal Vestiges in Burma", *Journal of the Burma Research Society* 1 : 15-30.
1912 "Matriarchy in Burma", *Journal of the Burma Research Society* 2 : 230-233.
- JUDSON, A.
1966 *A Burmese-English Dictionary*. Rangoon : Baptist Board of Publications (1ère édition : 1852).
- LEMONNIER, P.
1980 *Les salines de l'Ouest. Logique technique. Logique sociale*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- MALE
1977 mran ma. chwe myui: cap wha ra myā: (Le système de parenté des Birmans). Rangoon : Capebiman.
- MAUSS, M.
1985 "Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos, étude de morphologie sociale", pp. 387-477 in *Sociologie et Anthropologie*. Paris : Quadrige/Presses Universitaires de France (1ère édition 1904-1905).
- NGUYEN VAN HUYEN
1934 *Introduction à l'étude de l'habitation sur pilotis dans l'Asie du Sud-Est*. Paris : Paul Gauthner.

- PICHARD, P.
1988 "Les couvertures en matériaux végétaux dans l'Asie
Tropicale", *Encyclopédie des Métiers, l'art du couvreur* 1,
7 :302-310.
- SPIRO, M. E.
1977 *Kinship and Marriage in Burma, a Cultural and
Psychodynamic Analysis*. Berkeley : University of California
Press.
- THAN TUN, U.
1958 "Social Life in Burma A.D. 1044-1287", *Journal of the
Burma Research Society* XLI, 1-2 : 37-47.
- TOFFIN, G.
1975 "La terminologie de parenté newar, analyse descriptive et
comparative", *L'Homme* XV, 3-4 : 129-153.

AB → BC → CD